

Obtenir le statut de peuple autochtone ou disparaître ?

écrit par Anne-Marie G | 26 mars 2021



Un grand merci à Anne-Marie qui a accepté de faire, à ma demande, l'article ci-dessous. Le sujet est passionnant... et angoissant. "Quoi, nous en serions là ? Vous galéjiez !" vont dire certains de nos lecteurs.

Justement, la question se pose, ou plutôt les questions se posent.

*A l'heure où le peuple français ne semble plus décidé à aller dans la rue défendre son identité, ses valeurs, ses intérêts, ses enfants ; à l'heure où les élections sont tellement bidouillées, manipulées... que l'on doute parfois de pouvoir renverser la vapeur, même avec un homme providentiel qu'on n'a pas ; à l'heure où le djihad bat son plein avec la complicité de nos dirigeants, élites, journalistes, universitaires, associatifs... **faut-il encore espérer qu'on peut retourner la situation, sauver la France et tout mettre en oeuvre pour cela ou penser que tout est foutu et qu'il faut sauver les meubles comme le propose Antonin Campana ?***

Nous attendons des commentaires à cet article des idées, des contre-idées, des arguments et des contre-arguments... L'idée de lancer la démarche des peuples autochtones, s'il n'y a

plus d'autre solution (à démontrer) me tenterait, certes, mais en même temps, peut-on imaginer, dans la mondialisation actuelle, totalement islamophile, pouvoir exister-résister par petits groupes, par petites communautés dans un pays qui, dans 20 ou 30 ans, sera complètement occupé et aux mains des musulmans ? Que peut-on faire pour que notre civilisation et nos enfants ne disparaissent pas ?

Merci d'avance de vos idées, arguments, critiques...

Christine Tasin

Le présent article est le résumé d'un triptyque écrit par Antonin Campana dans son blog « autochtonisme » intitulé « Agir pour la libération du peuple Autochtone ».

Premier article : Agir pour la libération du peuple Autochtone : raisons d'être du projet autochtoniste.

<http://www.autochtonisme.com/2021/03/agir-pour-la-liberation-autochtone.la-raison-d-etre-du-projet-autochtoniste.html>

Antonin Campana part du constat de la proportion de plus en plus importante de la population allochtone étayée par des études de marketing ethnique disant qu'il y aurait autour de 16 millions d'allochtones et s'appuie également sur les prévisions d'Aymeric Chauprade (dans son livre *Chronique du choc des civilisations*) et de Jean-Paul Gourevitch (dans *Les Africains en France*) **qui laissent présager que les autochtones français seront minoritaires entre 2040 et 2050.**

Compte-tenu de la situation de plus en plus difficile pour le peuple de souche et de la part de plus en plus importante de la population allochtone, l'auteur en conclut qu'il est temps de sortir des "mirages électoraux" ou « des espérances apocalyptiques » qui tablent sur une crise économique

gravissime pour enfin trouver la voie du salut.

En effet, bien que nous ne soyons pas encore minoritaires, notre culture, notre identité sont menacées comme si nous l'étions déjà. Et cela ne devrait pas s'arranger, la culture et l'identité du peuple historique étant de plus en plus rejetées par les minorités, dénoncées comme des manifestations de la suprématie blanche. Bref, les minorités rejettent notre histoire et notre civilisation et nos gouvernants ainsi que nos élites font de plus en plus droit à leurs revendications et accusations diverses, sans considération pour l'attachement légitime du peuple historique à l'héritage légué par les générations antérieures, au contraire, le méprisant et le salissant sans vergogne.

Comment empêcher que notre culture, notre mémoire ne disparaissent quand nous serons devenus minoritaires ? Se poser la question revient à se demander pourquoi telles minorités ont disparu quand telles autres ont résisté malgré un environnement hostile. A quelles conditions une minorité peut survivre, bref quelles sont les conditions de sa résilience ?

L'histoire enseigne que les minorités résilientes partagent toutes des caractéristiques communes : elles sont organisées et structurées alors que les minorités qui ont disparu ne l'étaient pas. La force d'un groupe tient comme le dit l'adage dans l'union de ses membres, leur solidarité, leur soumission à un objectif commun : durer.

De fait, toutes les minorités résilientes partagent des traits communs : *« forte endogamie, pratique de l'entre-soi et refus du prosélytisme, refus de l'assimilation, conscience ethnique affirmée, double règle de moralité (interne au groupe et externe), mise en place d'institutions parallèles à celles du groupe dominant (institutions religieuses, d'entraide, de justice, de pouvoir : synagogues*

et consistoires chez les juifs, kris chez les Roms...) »,

Exemples contemporains de deux minorités illustrant ce propos : les Serbes orthodoxes vivant au milieu de populations albanaises musulmanes hostiles et les Gorami, Slaves convertis à l'islam, toutes deux du Kosovo.

Ces deux minorités sont endogames, vivent dans l'entre-soi, refusent l'assimilation. Ce qui les distingue tient dans la différence de structuration. Les Serbes sont organisés par et autour de l'Eglise qui assure le lien entre tous les Serbes du Kosovo, les représente, organise l'entraide. Elle intervient dans la vie sociale, l'enseignement, anime les réseaux humanitaires. Grâce à l'Eglise les Serbes du Kosovo sont restés soudés et résistent malgré les pogroms et les attentats.

Au contraire, les Goramis n'ont aucune structure ni de réseau pour assurer leur cohésion, aussi beaucoup émigrent, préférant parfois se dire "Bosniaques" et disparaissent progressivement, leur population actuelle tournant autour de 6000 individus.

Le peuple autochtone français est actuellement comme les Goramis : sans cohésion, sans objectif commun alors que l'histoire montre que la résilience des minorités tient dans leur organisation interne, facteur de développement et de force.

Il ne faut pas compter sur la République qui est acquise au mondialisme et ne connaît pas de peuple historique mais simplement des citoyens (et des électeurs ? note personnelle).

A supposer qu'un président patriote soit élu, les chances de survie d'un pouvoir patriote ne dépasseraient pas 25 à 30 ans, conséquence de la démographie défavorable.

La submersion migratoire sans précédent, jointe à l'injonction de « créolisation » sinon de métissage de plus en plus pressante faite au peuple autochtone n'offrent pas d'autre planche de salut que l'obtention du statut de peuple

autochtone à l'instar des Juifs, Roms, Kosovars et en France des Kanaks (accords de Nouméa pour ces derniers) si toutefois le peuple autochtone veut survivre et préserver son identité, sa culture, et la mémoire de ses ancêtres à travers son histoire. Car il est certain que le travail de sape qui a débuté et s'accélère dans notre histoire, notre patrimoine, notre identité, se poursuivra et que nous sommes voués à disparaître sans regret de personne, à l'instar des Boers d'Afrique du Sud, accusés de tous les maux pour justifier sans le dire expressément leur disparition « méritée » et ainsi rédimée.

.

Deuxième article : Agir pour la libération du peuple Autochtone : Déclaration des droits du peuple autochtone français.

<http://www.autochtonisme.com/2021/03/agir-pour-la-liberation-autochtone-declaration-des-droits.html>

Antonin Campana propose ce qui pourrait être la Déclaration des droits du peuple autochtone français conformément aux droits reconnus par l'ONU aux peuples autochtones en vue de préserver et protéger leur culture, leur mode de vie, leur identité menacés suite à leur annexion ou leur conquête par d'autres peuples.

Elle comporte une dizaine d'articles détaillant quels pourraient être les droits spécifiques propres au statut de peuple autochtone : droit à l'existence (comprenant le droit d'écrire sa propre histoire); droit à l'égalité (mêmes droits que les autres citoyens, sécurité, contre discriminations en raison de religion, origine, histoire ou blanchité) et droit à l'autochtonie comme les Kanaks; droit à la dignité (ne pas être assimilé de force, garder sa culture sociétale); droit à la prééminence sur sa terre ancestrale (comme les Kanaks sur

la leur); droit à la différence (droit de protéger, préserver, développer son patrimoine culturel et sa mémoire); droit au respect (être consulté pour des décisions qui impactent le statut); droit à la sécurité (des personnes autochtones et de leur patrimoine); droit de veto; droit d'auto-détermination.

.

Troisième article : Agir pour la libération du peuple Autochtone : le plan d'action pour former la communauté autochtone de base.

<http://www.autochtonisme.com/2021/03/liberation-autochtone-pouvons-nous-compter-sur-vous.html>

Compte tenu du fait que jusqu'à présent aucune personnalité patriote (à l'exception de Renaud Camus) n'a su ou pu lancer un appel à la réunion d'un "Congrès national-autochtone" qui aurait permis comme aux Juifs, Roms ou Kosovars de s'instituer en Parlement et de nommer un "Gouvernement", bases préalables à la création d'un Etat parallèle autochtone à même "de mettre en ordre de bataille le peuple autochtone", Antonin Campana conclut que son militantisme à travers son blog n'a pas réussi à convaincre ces personnalités expliquant son échec par leurs activités accaparantes et très conscient que "le caractère trop radical et disruptif du projet autochtoniste" pouvait effrayer.

Il faut donc changer de stratégie, la solution ne viendra pas des élites politiques patriotes. Antonin Campana propose "une stratégie alternative, non pyramidale, facile à mettre en oeuvre rapidement pourvu que le nombre d'Autochtones conscients prêts à l'adopter soit suffisant".

Cette stratégie s'appuie sur le constat qu'internet est un nouveau "théâtre d'opérations". Ainsi en a jugé le Pentagone, puis des pays tels que les USA, la Chine, Israël, Royaume-Uni, la France) qui ont constitué des "armées digitales" pour défendre leurs intérêts nationaux et diffuser "une propagande internet d'Etat".

L'auteur propose aux internautes patriotes qui utilisent les réseaux sociaux pour défendre la cause patriote de le faire de façon structurée en devenant des "soldats digitaux" organisés en équipes de 5 personnes (ou cercles structurels) en liaison avec "un cercle d'ancrage". L'objectif assigné à ces unités de combat digitales étant la défense de la cause patriote et le recrutement d'autres soldats digitaux. Antonin Campana précise que les termes de « guerre » ou de « combat » ne sont que des métaphores.

Le rôle du "cercle d'ancrage" est de former l'Armée digitale autochtone : *"il donne l'impulsion à l'organisation qui doit ensuite s'auto-engendrer en toute autonomie"* selon le principe de l'holacratie dont le cercle est le symbole pour signifier l'organisation horizontale de fonctionnement. En outre, il enregistre les volontaires de façon anonyme et les affecte dans les "cercles structurels".

Chaque cercle culturel ou équipes de soldats digitaux est autonome : il décide de ses objectifs, méthodes, discipline interne et de là où ils interviennent (tel site internet, facebook, Instagram, youtube...)

Pour devenir soldat digital, fournir au cercle d'ancrage une adresse mail dédiée à l'activité, le numéro de département et un prénom quelconque. Le volontaire s'engage respecter "les règles de fonctionnement" de l'Armée digitale autochtone et à un devoir de loyauté et de fidélité.

A tout moment, il sera possible à un soldat digital de

démissionner.

La constitution de cette Armée digitale n'est pas l'objectif final mais le préalable à la formation d'une communauté autochtone souligne Antonin Campana. Elle n'est que le moyen d'assembler et organiser la fraction consciente du peuple autochtone.

Dans un second temps, cette Armée virtuelle doit s'incarner dans le monde réel sous forme de communautés locales autochtones.

Ces communautés doivent être des réseaux de sociabilités, d'entraide mais aussi de combat et seront des cellules de base d'une société parallèle autochtone, permettant de résister aux dissolutions de la société multiethnique.

Quand ce palier sera atteint, le Congrès autochtone fondateur sera constitué d'un ou plusieurs représentants de chaque communauté locale. Ce Congrès se proclamera Parlement et nommera un "Gouvernement", posant les fondations d'un Etat parallèle autochtone.

.

Ce résumé de trois articles a mis de côté bien d'autres éléments très utiles à connaître pour étoffer la notion de « peuple autochtone » appliquée au peuple français que l'auteur a développé dans un PDF d'une trentaine de pages, bien avant la rédaction de ce triptyque d'articles qui s'y réfère.

J'incite fortement les lecteurs qui voudraient en savoir plus à visiter ce blog